



Institut des comptes nationaux

Analyse des prix
Rapport annuel 2021
de l'institut des comptes nationaux

Partie II :

**Analyse explicative de la flambée récente des prix à
la consommation du gaz et
de l'électricité en Belgique et
dans les pays voisins**

Observatoire des prix



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 <https://economie.fgov.be>

Editeur responsable :

Séverine Waterbley

Président du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél. : +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet

Table des matières

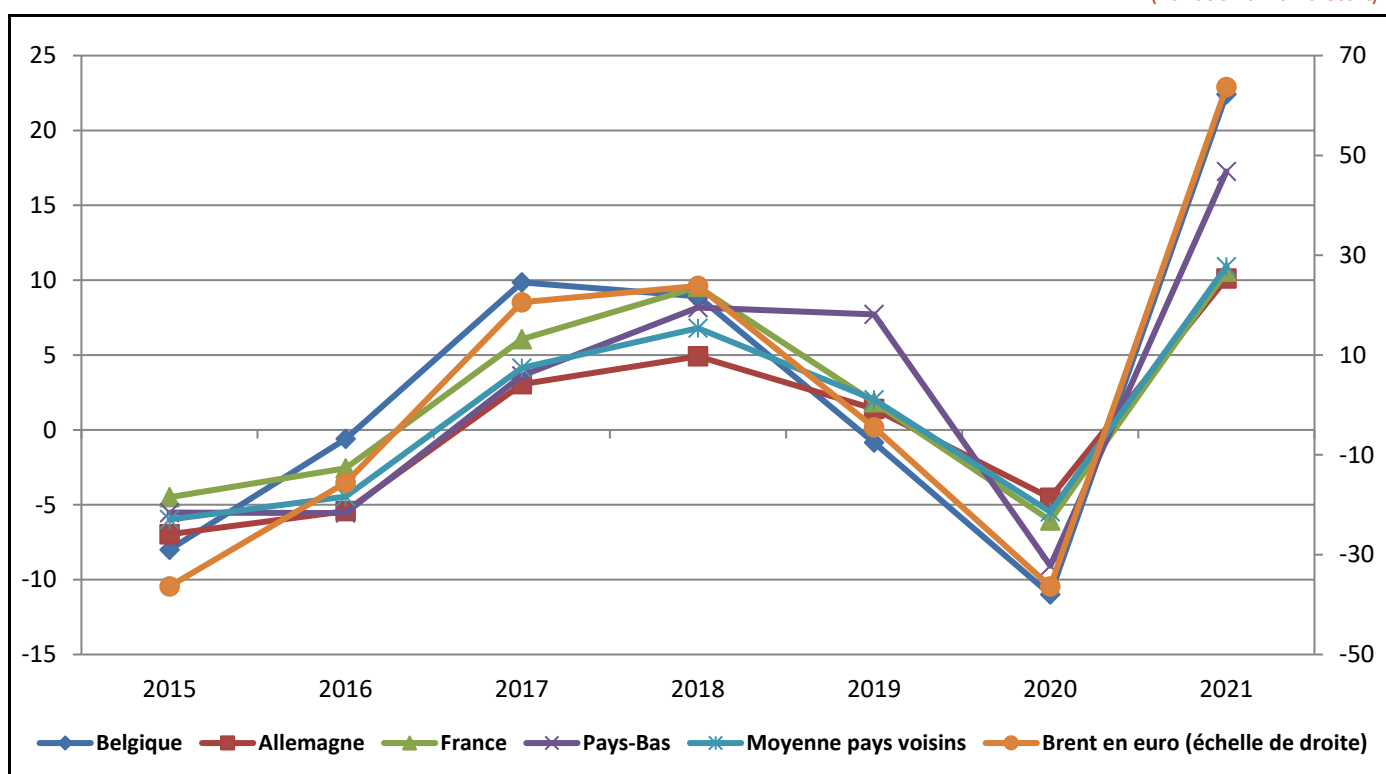
Table des matières	3
II. Analyse explicative de la flambée récente des prix à la consommation du gaz et de l'électricité en Belgique et dans les pays voisins	4
II.1 Les prix à la consommation du gaz	6
II.1.1 Les prix du gaz sur les marchés de gros	6
II.1.2 Evolution récente des prix à la consommation du gaz naturel en Belgique et dans les principaux pays voisins.....	8
II.2 Les prix à la consommation de l'électricité	10
II.2.1 Les prix de l'électricité sur les marchés de gros	10
II.2.2 Evolution récente des prix à la consommation de l'électricité en Belgique et dans les principaux pays voisins.....	12
II.3 L'importance de comparer les différents contrats proposés sur le marché	15
II.4 Conclusion.....	15

II. Analyse explicative de la flambée récente des prix à la consommation du gaz et de l'électricité en Belgique et dans les pays voisins

La forte inflation des produits énergétiques observée en 2021 s'explique par le niveau des prix de l'énergie particulièrement bas en 2020 (effet de base), mais aussi par une combinaison de facteurs ayant influencé à la hausse les prix de gros sur les marchés des matières premières énergétiques. Ainsi, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation des produits énergétiques s'est élevée à 22,4 % en moyenne en 2021 (contre -11,0 % en 2020) en Belgique et à 10,9 % en moyenne dans les pays voisins (contre -5,5 % en 2020).

Graphique 1. Évolution récente de l'inflation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



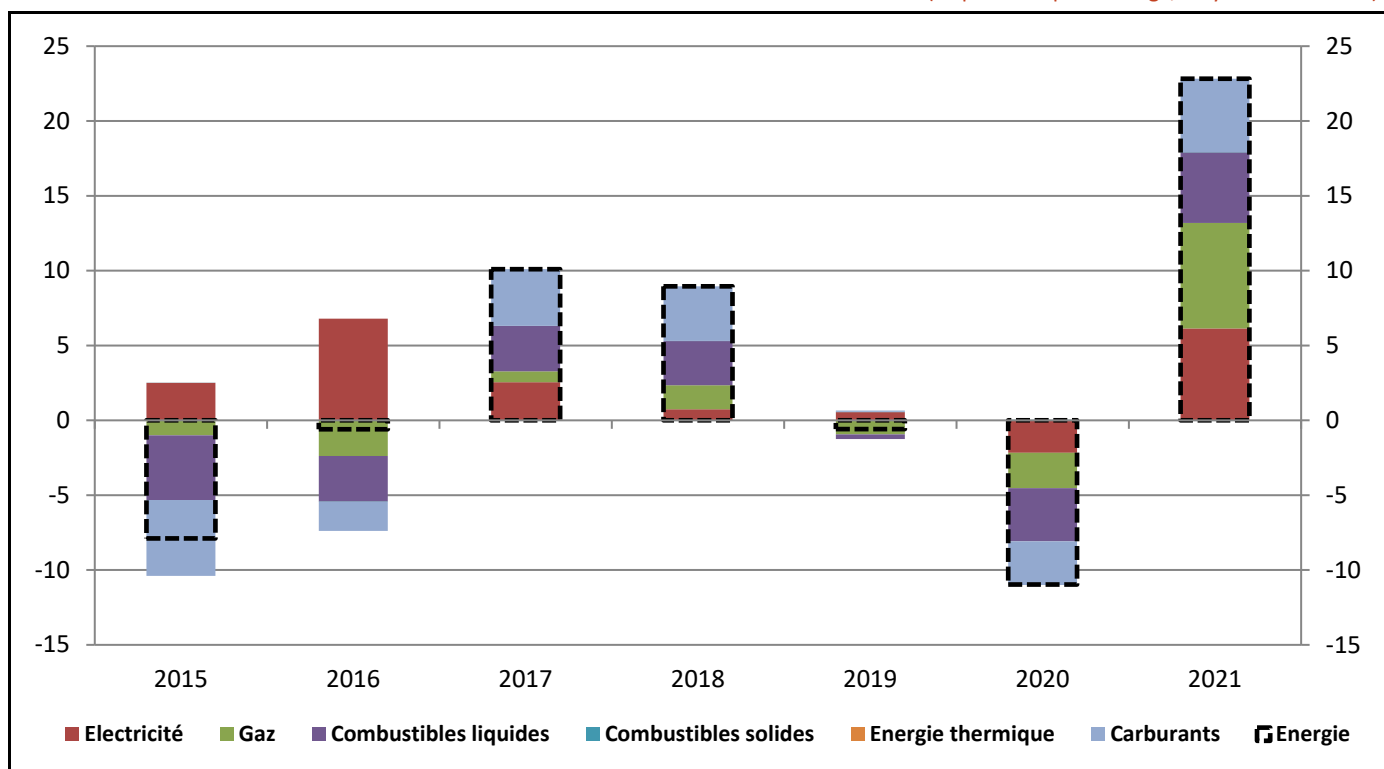
Sources : Insee¹, CE, SPF Économie, Statbel.

Cette importante inflation énergétique a été engendrée aussi bien par la forte hausse des prix du gaz et de l'électricité que par celle des prix des carburants et des combustibles liquides. Cela s'illustre par leur importante contribution, relativement équivalente, à l'inflation énergétique.

¹ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, [« International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel »](#).

Graphique 2. Contribution de chaque produit énergétique à l'inflation totale de l'énergie en Belgique

(En points de pourcentage, moyennes annuelles)



Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

L'envolée des prix des carburants et des combustibles liquides s'explique principalement par la progression sur un an du cours moyen du pétrole en euro (+63,7 % en 2021, contre -36,4 % en 2020). Concernant les prix du gaz et de l'électricité, les facteurs explicatifs sont plus divers, et concernent principalement l'offre et la demande de ces produits sur les marchés de gros. L'analyse qui suit vise à apporter un éclairage sur ces facteurs à l'origine de la hausse du coût de la composante énergétique au sein de la facture de gaz et d'électricité des consommateurs résidentiels. Une comparaison de l'évolution et du niveau des prix à la consommation pour ces deux produits entre la Belgique et ses pays voisins sera également présentée. La nécessité de comparer les tarifs, tant pour le gaz que pour l'électricité, sera également abordée.

Rappelons qu'à côté de la composante énergétique, la facture d'électricité et de gaz naturel comprend également d'autres composantes, à savoir les coûts de distribution et de transport, ainsi que divers taxes et prélèvements. En Belgique, le poids de la composante énergétique s'est élevé en 2021 à environ 30 % pour la facture d'électricité² et à environ 50 % pour la facture de gaz naturel³. La hausse des prix sur le marché de gros, observée au cours des derniers mois, ne concerne que la composante énergétique. Notons d'ailleurs que pour la facture de l'électricité, la hausse sur un an du coût de la composante énergétique pure a été partiellement compensée par la baisse des tarifs de distribution en Région flamande (-8,1 % en raison surtout de l'introduction de la nouvelle méthodologie tarifaire), les tarifs de distribution en

² Sur la base des données de la CREG (année 2021), les poids des différentes composantes de la facture d'électricité pour la France sont de 35 % pour la composante énergétique, 30 % pour les tarifs de réseaux et 20 % pour les diverses taxes (hors TVA), alors qu'ils s'élèvent pour la facture allemande à respectivement 28 %, 23 % et 34 %. Aux Pays-Bas, la composante énergétique a un poids de 57 %, et les tarifs de réseaux de 30 %. La réduction sur la taxation accordée par le gouvernement néerlandais depuis janvier 2020 rend le poids de la composante taxe quasi inexistante.

³ Sur la base des données de la CREG (année 2021), il apparaît que le poids de la composante énergétique dans la facture de gaz est plus élevée en Belgique que chez nos voisins. En effet, les poids des différentes composantes de la facture de gaz pour la France sont de 40 % pour la composante énergétique, 33 % pour les tarifs de réseaux et 12 % pour les diverses taxes (hors TVA). Ces poids s'élèvent pour la facture allemande à respectivement 41 %, 27 % et 16 % et pour la facture néerlandaise à respectivement 35 %, 11 % et 37 %.

Régions wallonne et bruxelloise étant quant-à-eux relativement stables sur un an⁴. Concernant les tarifs de distribution dans la facture de gaz, ceux-ci ont connu une évolution très limitée sur un an (+1,0%)⁵. La facture d'énergie est par ailleurs soumise à une TVA de 21 %.

II.1 Les prix à la consommation du gaz

II.1.1 Les prix du gaz sur les marchés de gros⁶

Le gaz naturel est négocié (acheté et vendu) sur le marché de gros avant d'être livré aux consommateurs finaux (particuliers ou entreprises) via le réseau. La négociation se fait via deux types de produits. Il s'agit des contrats de court terme (soit de types spot) et des contrats à terme (ou futures). Les contrats spot sont utilisés pour une fourniture de gaz la journée même (*within-day*), le lendemain (*day ahead*) ou encore pour le week-end. Les prix spot *day ahead* sont utilisés dans le calcul de l'indexation des contrats variables proposés aux consommateurs finaux. Les contrats à terme sont quant-à-eux des contrats utilisés pour la fourniture dans les mois, trimestres ou années à venir, à un prix ferme négocié à la date du contrat. Les fournisseurs d'énergie achètent des produits à terme, à un prix fixe, afin de couvrir la majorité des livraisons qu'ils devront effectuer dans le futur. Ces contrats sont dès lors utilisés par les fournisseurs d'énergie afin d'adapter leurs contrats fixes qui sont proposés aux consommateurs finaux, mais également pour adapter les contrats variables (via les contrats à terme pour la livraison au cours du mois ou du trimestre prochain). Les prix des contrats à terme sont par ailleurs moins volatils que ceux des contrats à court terme.

La hausse des prix du gaz sur les marchés spot et à terme européens, entamée depuis la mi-2020, s'est fortement accélérée au premier trimestre 2021. Depuis lors, les prix du gaz observés sur les marchés de gros ont dépassé leurs niveaux d'avant la crise du covid. Différents facteurs, impactant aussi bien l'offre que la demande de gaz, expliquent cette forte progression des prix⁷.

⁴ La part des tarifs de distribution (tarif prosumer et location de compteur compris) dans la facture totale d'électricité a été de 30,5 % en moyenne en 2021.

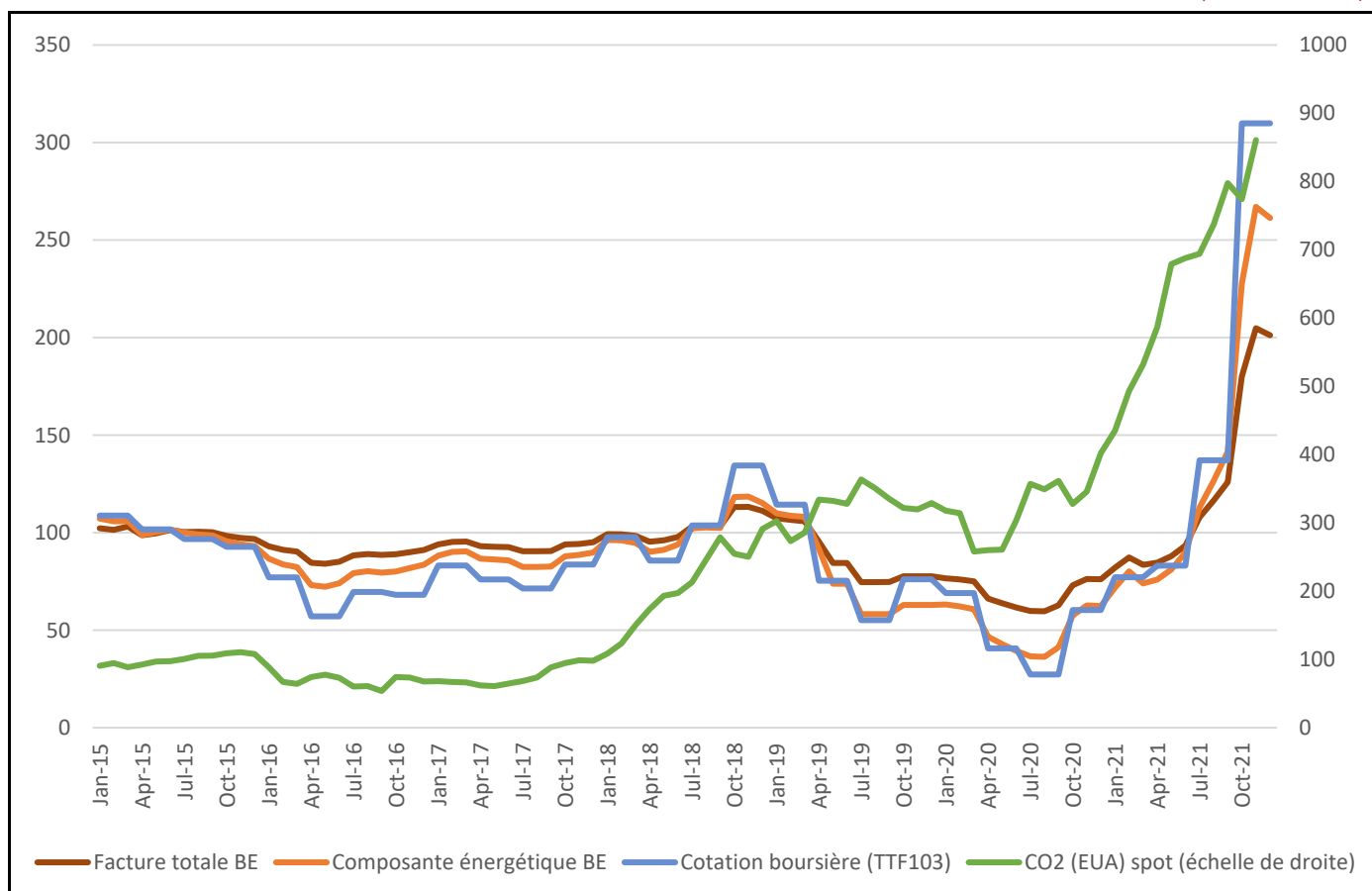
⁵ La part des tarifs de distribution (location de compteur compris) dans la facture totale de gaz a été de 19,7 % en moyenne en 2021.

⁶ Les transactions de gaz peuvent se faire de différentes manières. Il y a les transactions anonymes en bourse, les transactions bilatérales hors bourse (OTC-Over the Counter) entre partenaires identifiés, et les transactions d'importation et d'exportation (qui nécessitent l'achat préalable des capacités d'importation ou d'exportation sur les frontières respectives). Ce chapitre se concentre sur le marché de gros où ont lieu les transactions boursières, et non sur le marché alternatif (OTC).

⁷ CREG, Etude relative à la hausse des prix de l'électricité et du gaz en Belgique, 24 septembre 2021.

Graphique 3. Évolution mensuelle du coût de la composante énergétique de la facture totale de gaz en Belgique, du prix du CO₂ et du prix de gros du gaz sur le marché spot (TTF - Netherlands Title Transfer Facility)

(Indice 2005=100)



Source : CREG.

Rem : Le paramètre TTF103 a été choisi afin d'illustrer l'évolution du prix du gaz sur le marché de gros. En effet, certains contrats variables de gaz sont indexés trimestriellement via ce paramètre qui correspond à la moyenne arithmétique des prix journaliers du gaz naturel du produit trimestriel concerné (sur le marché de gros aux Pays-Bas - TTF) au cours du mois qui précède le trimestre de la livraison. Le TTF103 est principalement utilisé sur le marché résidentiel.

L'envolée des prix sur les marchés de gros s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Le 1^{er} facteur est la forte demande de gaz naturel en Asie, en raison de la forte reprise économique post-covid dans cette zone. Plus précisément, la hausse de cette demande de gaz a provoqué une augmentation du prix de ce produit sur les marchés asiatiques, ce qui a eu comme conséquence d'attirer les livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL) vers ce continent et de diminuer l'approvisionnement de GNL en Europe⁸. Cette diminution de l'offre de gaz en Europe a ainsi fait progresser les prix du gaz sur les marchés européens (spot et à terme).

Le 2^{ème} facteur influençant à la hausse les prix du gaz est le niveau assez faible de stockage de gaz en Europe comparativement aux dernières années⁹. En effet, le niveau des stocks en 2021 a été impacté par une hausse de la consommation de gaz en Europe et par une réduction de l'offre en gaz par gazoduc. Plus précisément, la demande de gaz a été importante aux premier et deuxième trimestres 2021, suite à des vagues de froid occasionnelles en janvier et février et à un

⁸ Le marché du gaz naturel liquéfié (GNL), dont la livraison s'effectue par cargos, est très flexible en termes de destination et s'oriente en priorité vers les marchés offrant les prix les plus élevés.

⁹ Selon la CREG, le taux de remplissage des stockages en Europe s'est élevé à 74 % en septembre 2021, soit son niveau saisonnier le plus bas depuis six ans.

printemps plutôt froid, ce qui a augmenté les besoins en chauffage des ménages. La demande de gaz en Europe a également été influencée par une augmentation de l'utilisation de ce produit dans le cadre de la production d'électricité, suite à la progression du prix du CO₂ en Europe (voir ci-dessous). Concernant l'approvisionnement en gaz par gazoduc, celui-ci a été réduit en provenance de la Norvège (en raison de diverses maintenances réalisées au premier semestre 2021) et de la Russie^{10 11}. Il en résulte que le faible niveau de stocks européens de gaz risque de ne pas pouvoir compenser une forte demande de gaz en cas de chutes des températures. Ce risque potentiel a créé des inquiétudes sur les marchés à l'approche de l'hiver 2021-2022, faisant ainsi davantage grimper les prix.

Le 3^{ème} facteur concerne l'augmentation du prix des certificats de CO₂ en Europe.¹² En effet, le prix d'une tonne de CO₂ n'a cessé de grimper en 2021, passant de 33,4 euros la tonne en janvier à 66,1 euros la tonne en novembre (dernière donnée disponible auprès la CREG lors de la rédaction de ce rapport) (à titre informatif, le prix était de 24,7 euros la tonne en moyenne en 2020). Cette forte progression du prix du CO₂ a influencé à la hausse la demande de gaz naturel en Europe au premier semestre 2021, en raison d'une augmentation de l'utilisation de ce produit pour la production d'électricité (au détriment du charbon).¹³ Cependant, la flambée des prix du gaz sur les marchés à terme a interrompu cette tendance au troisième trimestre, le charbon étant redevenu plus compétitif par rapport au gaz naturel dans le cadre de la production d'électricité. Cette situation devrait s'inverser à partir de la mi-2022.

II.1.2 Evolution récente des prix à la consommation du gaz naturel en Belgique et dans les principaux pays voisins

Alors qu'en Belgique, l'augmentation des prix à la consommation du gaz a atteint 39,6 % en 2021 en glissement annuel, elle s'est révélée beaucoup plus faible en moyenne dans les pays voisins, soit 9,2 % (contre -1,1 % en 2020). Notons d'ailleurs que les prix à la consommation du gaz en Belgique ont dépassé en novembre 2021 leur niveau maximum observé depuis la création de l'IPCH, soit en 1996.

L'important différentiel d'inflation avec la Belgique s'explique principalement par une hausse des prix plus modérée au sein de chaque pays voisin. En effet, les prix du gaz ont augmenté sur base annuelle de respectivement 3,7 %, 16,7 % et 21,4 % en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Concernant plus spécifiquement le coût de la composante énergétique, les données de la CREG indiquent que celui-ci a progressé en moyenne de 163,1 % en Belgique en 2021, contre 60,7 % en moyenne dans les pays voisins (44,9 % pour l'Allemagne, 71,4 % pour les Pays-Bas et 84,5 % pour la France).

Cette inflation du gaz naturel plus prononcée en Belgique au cours de la période sous revue s'explique par la flambée des prix des matières premières énergétiques en 2021 et la répercussion plus rapide de cette hausse sur les prix à la consommation dans notre pays.¹⁴ En effet, la hausse ou la baisse des prix de gros se répercute plus rapidement sur la facture belge de gaz en raison de la part plus importante des contrats variables, avec des ajustements de prix intermé-

¹⁰ Selon la CREG, les exportations russes ont diminué de 20 % par rapport aux niveaux constatés avant la pandémie de Covid-19.

¹¹ Le 21 septembre 2021, l'Agence internationale de l'énergie a ainsi demandé à la Russie d'approvisionner davantage l'Europe en gaz.

¹² Les producteurs de gaz, comme les producteurs d'électricité, doivent présenter des droits d'émission en compensation de leurs émissions polluantes. En juillet 2021, l'Union européenne a fixé de nouveaux objectifs en matière climatique, soit une neutralité carbone en 2050 et une réduction des émissions de CO₂ de 55 % en 2030 par rapport à 1990. Ces nouveaux objectifs impliquent une réduction annuelle du nombre de certificats CO₂ sur le marché, et par conséquent une potentielle hausse de leur prix dans les années à venir. L'anticipation de la hausse future de la demande de certificats CO₂ a amené certains gros acteurs du marché à constituer des stocks, exerçant dès lors une pression à la hausse sur le prix de la tonne de CO₂, amplifiée par un phénomène de spéculation.

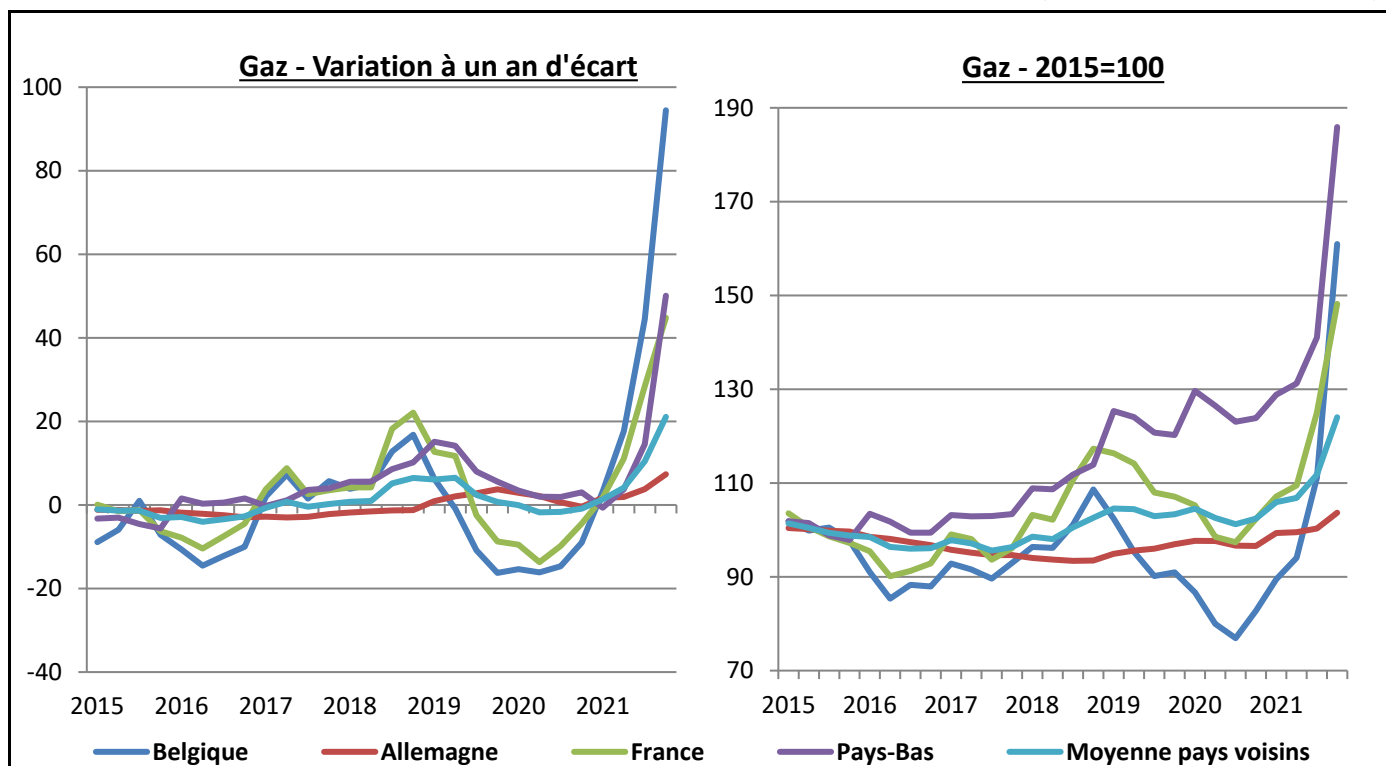
¹³ La hausse du prix du CO₂ a entraîné une forte hausse du coût de production pour les centrales thermiques au charbon. L'Europe s'est donc davantage orientée vers les centrales à gaz pour sa production d'électricité, entraînant une hausse de la demande de gaz naturel sur les marchés européens.

¹⁴ Notons qu'en 2020, la situation était inverse, à savoir une inflation négative pour le gaz naturel qui était beaucoup plus prononcée en Belgique que dans les pays voisins.

diaires, alors que dans les pays voisins, ce sont principalement des contrats fixes (et donc pas d'indexations intermédiaires) qui sont proposés. De plus, le poids de la composante variable (à savoir la composante énergétique) dans la facture de gaz est plus important en Belgique. Les prix à la consommation en Belgique réagissent donc plus rapidement aux évolutions des prix des matières premières.

Notons par ailleurs qu'entre 2015 et 2021, les prix du gaz ont connu une certaine volatilité, mais le taux de croissance annuel moyen pour les prix de ce produit (TCAM, calculé en comparant, sur une base annuelle, l'indice de 2021 à l'indice de 2015) a atteint un niveau relativement comparable en Belgique (3,3 %) et en moyenne dans les pays voisins (2,9 %) (plus précisément 5,2 % pour la France, 10,1 % pour les Pays-Bas et 0,2 % pour l'Allemagne).

Graphique 4. Évolution trimestrielle des prix à la consommation du gaz en Belgique et dans les principaux pays voisins¹⁵
(2015 = 100, variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

Outre la comparaison des variations de prix à un an d'écart, le niveau des prix du gaz a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG¹⁶. Il apparaît ainsi que la facture de gaz est encore plus chère chez nos voisins. En effet, par rapport à la moyenne des pays voisins, la CREG montre que le consommateur belge

¹⁵ L'évolution des prix à la consommation du gaz en Allemagne est plus stable qu'au sein des autres pays analysés. La composante énergétique est en effet moins sujette aux fluctuations observées sur les marchés de gros. D'une manière générale, les écarts de prix du gaz naturel en Europe s'expliquent entre autres par la proximité ou non du pays avec la Russie, premier fournisseur de gaz naturel en Europe. En effet, les pays proches de la Russie ont globalement des prix moyens moins élevés que le reste de l'Europe, en raison du fait que l'énergie a beaucoup moins de chemin à parcourir pour atteindre les foyers et les entreprises de ces pays (coûts d'approvisionnement et d'acheminement plus faibles). Notons aussi la baisse de la TVA de 19 % à 16 % entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020.

¹⁶ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangères est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Économie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

a payé 10,1 % de moins, en 2021, pour sa facture totale de gaz¹⁷. Ce prix moyen plus bas en Belgique est le cas depuis 2013. En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a payé 1,1 % de moins que le consommateur allemand, et jusqu'à 10,5 % de moins qu'en France et même 38,6 % de moins qu'aux Pays-Bas. Notons cependant qu'au quatrième trimestre 2021, la situation s'inverse puisque le consommateur belge a dû déboursier en moyenne 6,7 % de plus pour sa facture totale de gaz que ses voisins.

Pour rappel, ce coût plus faible pour le gaz en Belgique par rapport à ses pays voisins s'explique principalement par les faibles coûts du réseau (à l'exception des Pays-Bas qui ont des coûts de réseau deux fois moins élevés qu'en Belgique) et surtout par le faible niveau des divers prélèvements dans notre pays¹⁸.

Tableau 1. Ecart de coût entre la facture annuelle moyenne de gaz naturel pour un client résidentiel (23.260 kWh/an) en Belgique et au sein des pays voisins

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	T4 2021
Composante énergétique	Moyenne PV	-1,2%	-3,7%	9,1%	21,0%	-11,0%	-31,8%	11,6%	27,6%
	DE	-1,5%	-8,5%	11,1%	27,5%	-8,0%	-37,0%	14,3%	35,5%
	FR	0,9%	4,1%	8,2%	16,0%	-11,1%	-19,2%	15,2%	34,0%
	NL	-2,7%	-5,7%	2,5%	8,9%	-23,7%	-41,2%	-9,7%	-13,8%
Facture totale	Moyenne PV	-9,5%	-14,1%	-9,3%	-5,4%	-23,4%	-35,8%	-10,1%	6,7%
	DE	-9,2%	-14,5%	-5,3%	5,0%	-15,0%	-31,7%	-1,1%	18,4%
	FR	-7,3%	-9,3%	-9,8%	-12,4%	-27,4%	-33,7%	-10,5%	8,3%
	NL	-17,5%	-27,6%	-25,3%	-23,4%	-42,0%	-55,1%	-38,6%	-32,1%

Source : CREG.

Rem 1 : La facture totale comprend la composante énergétique, les coûts de distribution et de transport, les diverses taxes et surcharges, et la TVA.

Rem 2 : Un pourcentage négatif signifie que les prix en Belgique sont plus bas que dans le pays concerné.

II.2 Les prix à la consommation de l'électricité

II.2.1 Les prix de l'électricité sur les marchés de gros¹⁹

Tout comme pour le gaz, l'électricité est négociée (achetée et vendue) sur le marché de gros via deux types de produits, à savoir les contrats spot et les contrats à terme. Pour rappel, les contrats spot servent souvent de base à l'indexation des contrats variables proposés par les fournisseurs d'énergie aux consommateurs finaux, alors que les contrats à terme sont utilisés pour l'élaboration de leurs offres à prix fixes, mais aussi les contrats variables (lorsqu'il s'agit de contrats à terme pour la livraison au cours du mois ou du trimestre prochain). Les prix sur le marché à terme sont par ailleurs moins volatils que ceux pratiqués sur le marché spot, ces derniers étant impactés directement par l'indisponibilité temporaire de certaines unités de production et par l'intermittence de la production renouvelable.

La hausse des prix de l'électricité sur les marchés spot et à terme européens, qui avait débuté sa remontée dès le second trimestre 2020, a connu une forte accélération au premier trimestre 2021. Cette hausse des prix s'est poursuivie durant toute l'année 2021, de sorte que les prix de l'électricité observés sur les marchés de gros ont dépassé leurs niveaux d'avant la crise du covid. Différents facteurs, impactant aussi bien l'offre que la demande d'électricité, expliquent cette forte progression des prix²⁰.

¹⁷ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes.

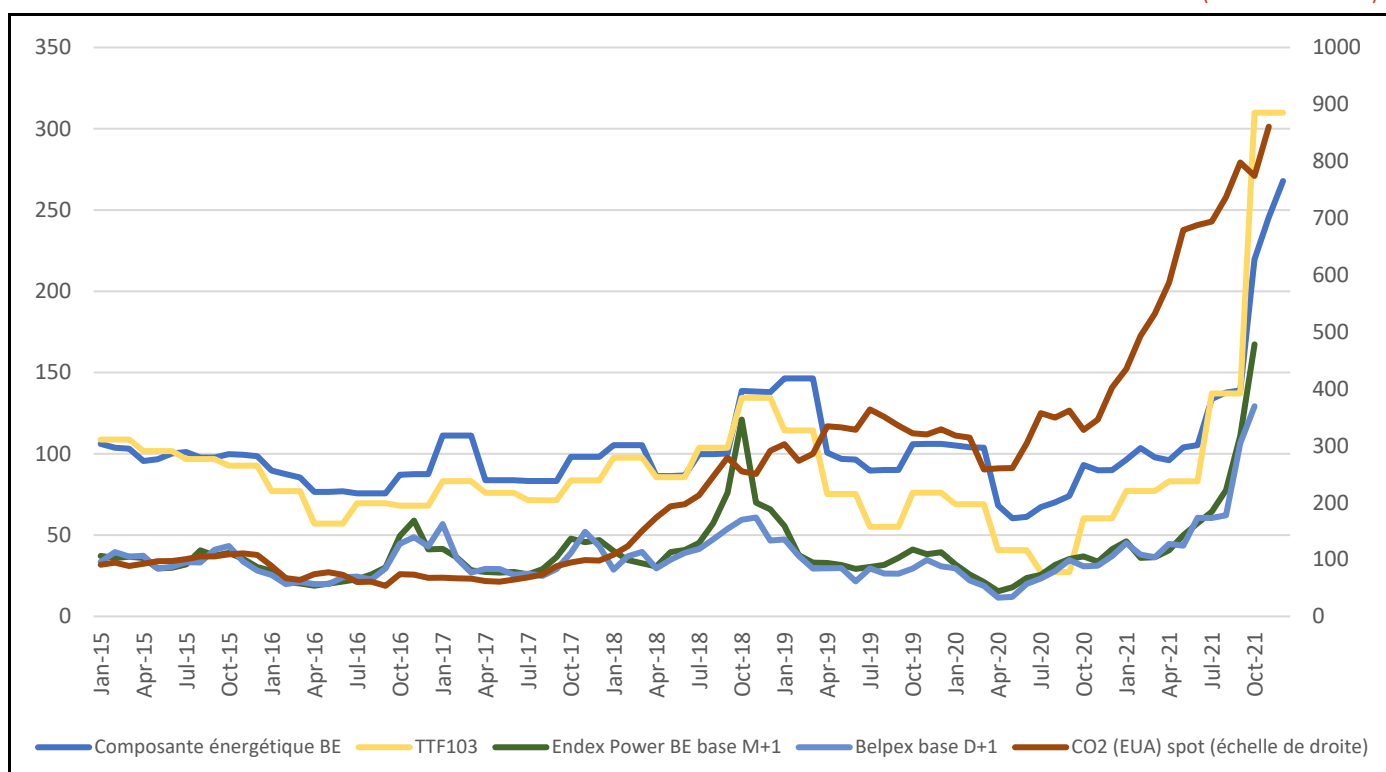
¹⁸ Voir : CREG (20 mai 2020), *A European comparison of electricity and natural gas prices for residential, small professional and large industrial consumers*.

¹⁹ Les transactions sur le marché de l'électricité en Belgique peuvent se faire de différentes manières. Ce chapitre se concentre sur le marché de gros où ont lieu les transactions boursières, et non sur le marché alternatif (OTC).

²⁰ CREG, Etude relative à la hausse des prix de l'électricité et du gaz en Belgique, 24 septembre 2021.

Graphique 5. Évolution mensuelle du coût de la composante énergétique de la facture totale de l'électricité en Belgique, du prix du CO₂, du TTF (prix de gros du gaz sur le marché spot) et des indices boursiers Endex et Belpex (prix de gros de l'électricité)

(Indice 2015 = 100)



Source : CREG.

Rem : La majorité des contrats variables d'électricité sont indexés trimestriellement via les paramètres Endex et Belpex. Le paramètre Endex base M+1, par exemple, correspond à la moyenne des cotations journalières pour une fourniture d'électricité au mois suivant (cotations journalières observées sur le marché Future). Le paramètre Belpex correspond quant-à-lui à la moyenne pondérée des cotations Day Ahead, à savoir pour une fourniture d'électricité le lendemain (cotations journalières observées sur le marché à court terme).

L'envolée des prix sur les marchés de l'électricité en Europe (spot et à terme) s'explique principalement par le mécanisme spécifique de formation des prix de l'électricité sur ces marchés, celui-ci reposant sur une tarification au coût marginal²¹. Plus précisément, le marché day-ahead (DAM) fixe le prix de gros de l'électricité (le prix des futures convergeant vers le prix de la DAM). Chaque jour, les offres de production sont classées du plus bas au plus haut coût marginal²², formant ainsi une courbe d'offre unique. Les énergies renouvelables ont un coût marginal très faible et se trouvent au bas de la courbe. Suivent ensuite les centrales nucléaires qui se caractérisent également par un faible coût marginal. Le classement se termine par les centrales électriques à combustibles fossiles (lignite et charbon) et les centrales à gaz (turbines à gaz à cycle ouvert et fermé) pour lesquelles les coûts d'exploitation sont les plus élevés.²³ L'opérateur du marché regroupe également les demandes pour constituer la courbe de demande. L'unité de production la plus coûteuse qui se retrouve au croisement des courbes de l'offre et de la demande est appelée l'unité marginale. Celle-ci détermine le prix du marché pour tous les participants.

²¹ Le coût marginal correspond au coût de production du dernier kWh produit.

²² Les producteurs d'électricité ont déjà vendu une partie de leur capacité de production totale via des contrats à terme. Sur le marché DAM, le prix de leur offre de production correspond donc au prix marginal, à savoir le prix qu'une unité de production a besoin pour produire un volume supplémentaire d'électricité.

²³ En fonction du prix du charbon et du gaz naturel sur les marchés de gros, et du prix du CO₂, le coût marginal d'une centrale au charbon peut être supérieur ou inférieur à celui d'une centrale au gaz naturel.

Ainsi, suite à la hausse de la demande d'électricité résultant de la reprise économique, l'unité marginale se rapporte actuellement en Europe aux centrales à gaz ou au charbon, selon l'offre et la demande du moment. Or, le coût de production de l'électricité via ces deux types de centrales est influencé par le prix du gaz et du charbon²⁴ et par le prix des certificats CO₂. En 2021, ces différents prix (sur les marchés spot et à terme) ont fortement progressé, poussant dès lors à la hausse les prix de gros de l'électricité (sur les marchés spot et à terme également).

II.2.2 Evolution récente des prix à la consommation de l'électricité en Belgique et dans les principaux pays voisins

Les prix de l'électricité ont progressé sur base annuelle de 16,2 % en 2021 (contre -6,4 % en 2020). En décembre 2021, les prix ont ainsi dépassé leur niveau maximum observé depuis la création de l'IPCH, soit en 1996. Tout comme pour le gaz, l'inflation de l'électricité s'est révélée beaucoup plus faible en moyenne dans les pays voisins, soit 2,9 % (contre +1,6 % en 2020). Le différentiel d'inflation avec la Belgique s'explique principalement par une hausse des prix beaucoup plus modérée en Allemagne (1,3 %) et en France (3,0 %). Les Pays-Bas (22,2 %), quant-à-eux, présentent une inflation un peu plus élevée que celle de la Belgique²⁵. Concernant plus spécifiquement le coût de la composante énergétique, les données de la CREG indiquent que celui-ci a progressé en moyenne de 76,9 % en Belgique en 2021, contre 15,4 % en moyenne dans les pays voisins (1,2 % pour la France, 15,9 % pour l'Allemagne et 56,6 % pour les Pays-Bas).

Cette inflation de l'électricité plus prononcée en Belgique au cours de l'année 2021 s'explique entre autres, tout comme pour le gaz, par le coût de la composante énergétique pure qui est plus volatil en Belgique que dans les pays voisins en raison d'une part plus importante de contrats variables indexés mensuellement ou trimestriellement. La flambée des prix de gros en 2021 s'est donc répercutée plus rapidement sur la composante énergétique²⁶. Notons qu'en France, le faible niveau d'inflation s'explique également par la présence de tarifs régulés (souscrits par 80 % des ménages) dont le montant est révisé une à deux fois par an (au premier janvier et au premier août) par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en fonction entre autres des coûts du parc nucléaire historique qui sont largement amortis.

²⁴ En 2021, l'augmentation du prix du charbon s'explique entre autres par une forte demande en provenance d'Asie et d'Allemagne, par des stocks mondiaux assez faibles, une baisse de production en Chine, ainsi qu'une guerre commerciale entre la Chine et l'Australie.

²⁵ En 2020, pour rappel, l'inflation était de 3,0 % pour l'Allemagne, de 5,9 % pour la France et de -39,6 % pour les Pays-Bas. Cette forte chute des prix observée aux Pays-Bas en 2020 par rapport à un an plus tôt s'explique par la réduction sur la taxation accordée par le gouvernement néerlandais depuis janvier 2020.

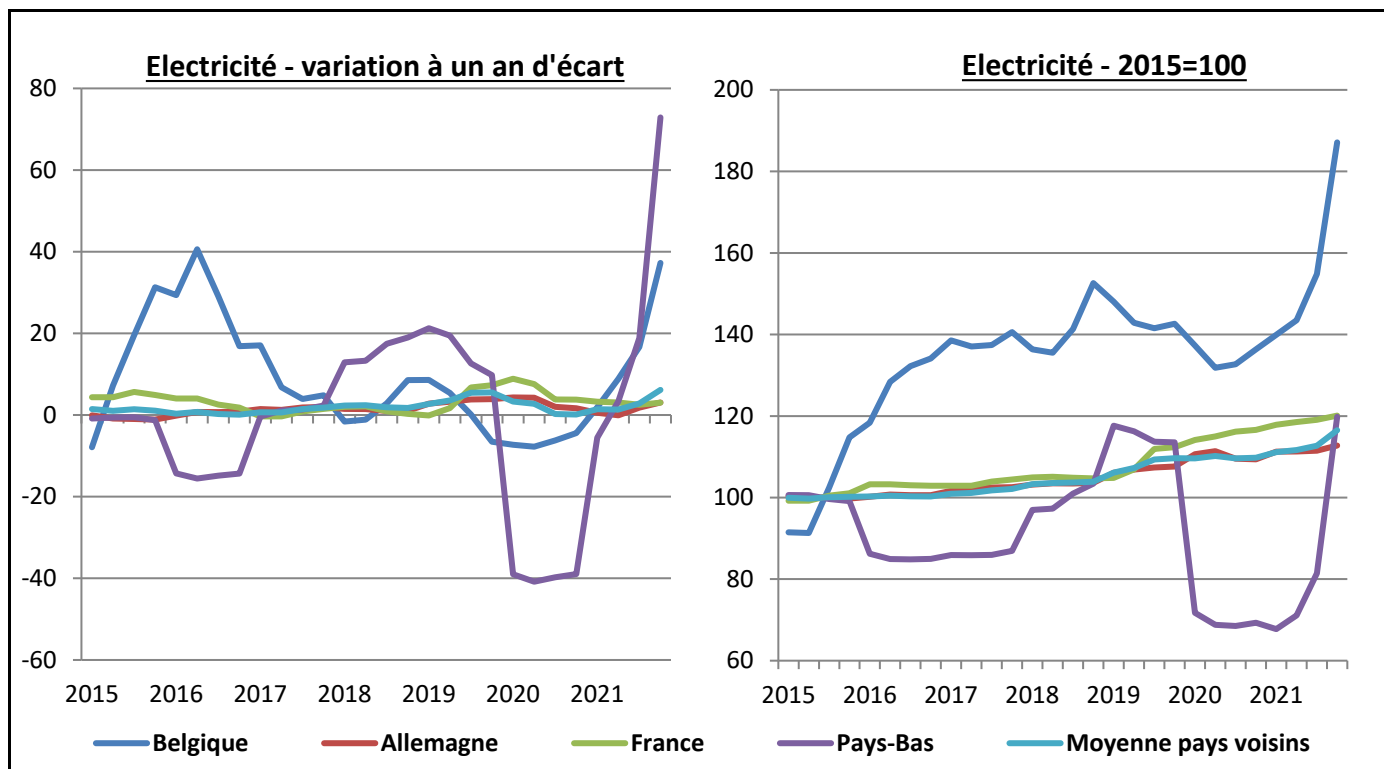
²⁶ Rappelons que l'Observatoire des prix a réalisé une étude spécifique sur l'évolution différente de la facture belge d'électricité par rapport à celles de ses pays voisins et sur l'écart de coût de cette facture dans le cadre de son deuxième rapport trimestriel de 2020.

<https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-0>.

Notons par ailleurs qu'entre 2015 et 2021, le taux de croissance annuel moyen pour les prix de ce produit (TCAM, calculé en comparant, sur une base annuelle, l'indice de 2021 à l'indice de 2015) s'est élevé à 11,8 % en Belgique²⁷ et à 3,1 % pour les pays voisins (plus précisément 2,8 % pour l'Allemagne²⁸, 4,4 % pour la France²⁹ et -4,0 % pour les Pays-Bas³⁰).

Graphique 6. Évolution trimestrielle des prix à la consommation de l'électricité en Belgique et dans les principaux pays voisins

(2015 = 100, variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

Tout comme pour le gaz, les données publiées par la CREG permettent également de comparer le niveau des prix de l'électricité en Belgique et dans les pays voisins. En 2021, le consommateur belge a dû déboursier, en moyenne, 8,2 % de plus pour sa facture totale d'électricité par rapport à ses voisins³¹. En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 52,4 % de plus qu'en France et 45,1 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il

²⁷ Sur la base des données de la CREG, la hausse des prix de l'électricité (hors TVA) observée en Belgique entre 2015 et 2021 s'explique pour plus de la moitié par la hausse du coût de la composante énergétique pure. L'ensemble des taxes (cotisations/redevances/surcharges) explique un quart de la hausse globale des prix au cours de la période et les tarifs de réseaux (hors taxes et redevances diverses) expliquent 20 % de cette hausse.

²⁸ En Allemagne, le poids des taxes dans la facture d'électricité est très élevé, soit 34 % en 2021, contre 24 % en Belgique. L'importance des taxes et surcharges en Allemagne est étroitement liée aux investissements réalisés dans le cadre de ces énergies renouvelables. Et cette charge de soutien en Allemagne (EEG-Umlage) est principalement supportée par les ménages, et ce en vue de préserver la compétitivité de son industrie. De plus, le niveau des taxes est resté relativement stable ces dernières années. Concernant la composante énergétique, celle-ci a connu une croissance quelque peu plus limitée, de 46 % entre 2017 et 2021, contre 55 % pour la Belgique. Rappelons également la baisse de la TVA de 19 à 16 % entre le 1er juillet et le 31 décembre 2020.

²⁹ L'évolution plus faible et stable des prix de l'électricité en France s'explique entre autres par la présence de tarifs régulés.

³⁰ Considérant l'électricité comme un besoin fondamental, le gouvernement néerlandais a décidé d'accorder une réduction de 435,68 euros par an sur la taxation à chaque raccordement électrique à usage résidentiel depuis janvier 2020. Le niveau des taxes et surcharges aux Pays-Bas a ainsi atteint 1,8 euro en moyenne en 2020 et même -26,6 euros en 2021.

³¹ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes.

a cependant nettement moins déboursé que le consommateur allemand, soit 13,4 % de moins. Notons qu'au quatrième trimestre 2021, la situation s'est encore empirée pour le consommateur belge, puisque ce dernier a dû payer en moyenne 27,3 % de plus pour sa facture totale d'électricité que ses voisins.

Ces différences de coût pour l'électricité entre la Belgique et les pays voisins s'expliquent en grande partie par les coûts du réseau et surtout par l'importance des divers prélèvements en Belgique.^{32 33} En effet, concernant les Pays-Bas, le gouvernement a décidé d'accorder une réduction de 435,68 euros par an sur la taxation à chaque raccordement électrique à usage résidentiel depuis janvier 2020. De plus, les tarifs de réseau sont également moins élevés que dans notre pays. La facture française est également moins élevée, en raison entre autres d'un accès régulé à l'électricité nucléaire historique (mécanisme de l'ARENH)³⁴ et au maintien de tarifs régulés pour les ménages dans ce pays (essentiellement basés sur les coûts du parc nucléaire historique). En Allemagne, par contre, les prix élevés sont dus principalement à l'importance des taxes et surcharges dans ce pays, qui est étroitement liée aux investissements réalisés dans le cadre des énergies renouvelables. Notons également que les coûts de réseau sont en croissance suite aux investissements réalisés dans le développement du réseau afin de pouvoir acheminer les nouvelles énergies, principalement éoliennes, du nord du pays au sud.

Tableau 2. Ecart de coût entre la facture annuelle moyenne d'électricité pour un client résidentiel ((3.500 kWh/an) en Belgique et au sein des pays voisins

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	T4 2021
Composante énergétique	Moyenne PV	1,4%	-10,0%	7,2%	15,0%	3,3%	-26,1%	13,3%	56,9%
	DE	-1,2%	-7,8%	11,8%	14,7%	-2,8%	-32,1%	3,7%	45,5%
	FR	6,6%	-12,8%	3,2%	19,3%	17,9%	-16,4%	46,1%	149,0%
	NL	-3,9%	-11,3%	0,1%	2,4%	-10,0%	-24,6%	-14,8%	-18,8%
Facture totale	Moyenne PV	-9,2%	4,8%	9,4%	9,5%	6,3%	-5,7%	8,2%	27,3%
	DE	-26,2%	-15,7%	-12,7%	-11,3%	-13,5%	-25,5%	-13,4%	3,6%
	FR	24,8%	39,8%	49,9%	50,3%	48,3%	28,0%	52,4%	93,4%
	NL	10,3%	50,0%	56,3%	40,4%	21,9%	52,7%	45,1%	21,5%

Source : CREG.

Rem 1 : La facture totale comprend la composante énergétique, les coûts de distribution et de transport, les diverses taxes et surcharges, et la TVA.

Rem 2 : Un pourcentage négatif signifie que les prix en Belgique sont plus bas que dans le pays concerné.

³² Pour rappel, en Belgique, il existe toute une série de taxes, tant au niveau national que régional. Les principales sont la redevance énergie verte et cogénération, ainsi que les obligations de service public, celles-ci étant de niveaux différents selon les Régions (il s'agit, par exemple, de la gestion des certificats verts, des différents mécanismes visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'installation et la gestion des compteurs à budget, ...).

³³ Voir : CREG (20 mai 2020), *A European comparison of electricity and natural gas prices for residential, small professional and large industrial consumers*.

³⁴ Ce mécanisme de l'ARENH a été mis en place pour la période allant de 2011 à 2025, et permet aux fournisseurs d'électricité alternatifs d'acheter à l'opérateur historique EDF une partie de sa production nucléaire à un tarif régulé.

II.3 L'importance de comparer les différents contrats proposés sur le marché³⁵

Afin d'évaluer l'impact de la hausse des prix de gros de l'électricité et de gaz sur la facture des ménages, il est important de tenir compte du type de contrat. En effet, l'impact est différent selon que le ménage dispose d'un contrat à prix fixe ou d'un contrat à prix variable. De plus, la date de souscription du contrat joue également un rôle. Notons également que quel que soit le type de contrat, des différences importantes sont observées au sein des différents fournisseurs d'énergie, mais aussi entre les contrats proposés par un même fournisseur. Une comparaison via les simulateurs proposés par les régulateurs régionaux, ainsi que par le régulateur national, permet de connaître les contrats les plus avantageux selon différents critères.

Ainsi, selon la Région considérée, le type de contrat et le profil de consommation, la CREG a estimé qu'il était possible d'observer des différences de prix importantes, allant jusqu'à 500 euros par an pour la facture de gaz et jusqu'à 200 euros par an pour la facture d'électricité.

Rappelons que le consommateur a la possibilité de changer de contrat d'énergie à tout moment, que ce soit auprès du même fournisseur ou auprès d'un autre fournisseur d'énergie, et ce moyennant un préavis d'un mois. Aucune indemnité de rupture ne pourra dès lors être réclamée par le fournisseur, que le contrat souscrit initialement soit à durée déterminée ou à durée indéterminée. Toutefois, le fournisseur peut exiger le paiement de la totalité de la redevance fixe (à savoir l'abonnement annuel). Certains fournisseurs facturent en effet la redevance par année entamée et non en fonction des mois de fourniture d'énergie.

II.4 Conclusion

L'inflation énergétique observée en Belgique en 2021 (22,4 %) a été particulièrement importante - et représente le double de celle observée dans les pays voisins -, en raison de la forte hausse des prix du gaz (39,6 %) et de l'électricité (16,2 %), mais aussi de celle des prix des carburants (15,2 %) et des combustibles liquides (36,4 %). Cette forte inflation énergétique s'explique par le niveau des prix de l'énergie particulièrement bas en 2020, mais aussi par la reprise économique et d'autres facteurs ayant influencé à la hausse les prix de gros sur les marchés des matières premières énergétiques. L'envolée des prix des carburants et des combustibles liquides s'explique ainsi par la progression sur un an du cours moyen du pétrole en euro. Concernant les prix à la consommation du gaz et de l'électricité, les facteurs explicatifs sont plus divers, et concernent principalement l'offre et la demande de ces produits sur les marchés de gros. Notons que les prix du gaz et de l'électricité ont dépassé cette année leur niveau maximum observé au cours de la période 2015-2021, soit respectivement en août et octobre 2021.

Dans son dernier rapport (septembre 2021), la CREG indique que l'augmentation du prix du gaz sur les marchés de gros s'explique principalement par une forte demande de gaz en Asie, avec comme conséquence directe une diminution de l'approvisionnement de gaz naturel liquéfié (GNL) en Europe. A cela s'ajoute une demande de gaz plus élevée que les autres années en Europe en raison d'un besoin plus important en chauffage. Des niveaux de stockage relativement bas et des travaux de maintenance de certaines installations gazières ont également impacté à la baisse l'offre de ce produit.

³⁵ En période de forte volatilité des prix de l'énergie, les estimations effectuées par les comparateurs de prix ne sont plus assez fiables, et peuvent ainsi fournir un classement biaisé des différents contrats variables proposés par les fournisseurs d'énergie (la comparaison des prix pour les contrats à tarifs fixes se fait correctement). En effet, les contrats variables utilisent des formules pour suivre les tendances des prix sur les bourses de l'électricité et du gaz. Afin d'estimer chaque formule de prix, les comparateurs se basent sur la dernière valeur connue de chaque paramètre. Ainsi, lors d'une comparaison de prix effectuée en décembre, une formule indexée mensuellement sera estimée sur la base des données de novembre, alors qu'une formule indexée trimestriellement sera estimée sur la base des prix moyens disponibles pour le dernier trimestre, à savoir le troisième trimestre (juillet-août-septembre). Or, les prix du troisième trimestre étaient beaucoup plus bas qu'en novembre. Les comparateurs peuvent dès lors fournir un classement ne correspondant pas à la réalité (à savoir le prix des contrats basé sur les paramètres du mois ou du trimestre concerné, dans ce cas-ci les paramètres de décembre et du quatrième trimestre). Le consommateur risque dès lors de choisir un contrat qui n'est au final pas le moins cher du marché.

Pour finir, l'augmentation du prix du CO₂ en Europe a également provoqué une hausse de la demande de gaz naturel, au détriment du charbon, dans le cadre de la production d'électricité.

Concernant la hausse du prix de l'électricité sur les marchés de gros, celle-ci s'explique par une forte demande liée à la reprise économique et par la hausse du coût de production suite à la forte augmentation des prix des matières premières (gaz naturel, charbon) et des certificats CO₂.

Comparativement aux pays voisins, l'inflation du gaz en Belgique s'est révélée beaucoup plus importante en 2021 et s'explique par la répercussion plus rapide de la flambée des prix des matières premières sur la facture belge de gaz en raison de la part plus importante des contrats variables, mais aussi du poids de la composante variable (à savoir la composante énergétique) dans la facture de gaz qui est plus importante en Belgique. Cependant, en termes de niveau des prix, les chiffres de la CREG montrent que la facture de gaz du consommateur belge était 1,1 % moins chère qu'en Allemagne, et jusqu'à 10,5 % moins chère qu'en France et même 38,6 % moins chère qu'aux Pays-Bas en 2021, grâce à des prélèvements et des coûts du réseau plus faibles dans notre pays. Notons qu'au quatrième trimestre 2021, la situation s'inverse puisque le consommateur belge a dû déboursier en moyenne 6,7 % de plus pour sa facture totale de gaz que ses voisins.

L'inflation de l'électricité s'est également révélée beaucoup plus élevée en Belgique que dans les pays voisins en 2021, en raison, tout comme pour le gaz, d'une plus grande volatilité de la composante énergétique pure en Belgique (répercussion plus rapide de la hausse des prix des matières premières en raison de la part plus importante des contrats variables). Par ailleurs, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 45,1 % de plus qu'aux Pays-Bas et 52,4 % de plus qu'en France au cours de l'année 2021. Il a cependant nettement moins déboursé que le consommateur allemand, soit 13,4 % de moins. Au quatrième trimestre 2021, la situation s'est empirée pour le consommateur belge, puisque ce dernier a dû payer en moyenne 27,3 % de plus pour sa facture totale d'électricité que ses voisins.